

Code de conduite

Comité consultatif

Voici ce qui est attendu des membres du comité consultatif :

- Être respectueux de l'autre et de ses opinions
- Avoir une attitude positive et créatrice
- Être ouvert aux différences
- S'engager jusqu'à la fin de la démarche
- Respecter et préserver l'image et le fonctionnement de l'organisation municipale
- Agir avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté, équité et bonne foi
- Faire preuve de rigueur, de transparence et d'intégrité
- Ne pas agir dans son intérêt personnel et/ou l'intérêt d'un membre de son association en particulier, d'une personne liée ou d'un tiers
- Se montrer solidaire des décisions prises. Éviter de prendre position publiquement à l'encontre des décisions prises
- Préserver la confidentialité des débats, des échanges, des discussions, documents reçus, y compris après la fin de son mandat

*En cas de non-respect d'un de ces points ou de violence physique ou verbale, la coordination se réserve le droit de demander le retrait immédiat du membre concerné.